



## Comité Central d'Action Sociale Compte-rendu du CCAS du 25 novembre 2021

Le président du CCAS, représentant CGT a convoqué les membres du CCAS (voir la liste des membres en annexe) à la réunion de la séance plénière du 25 novembre en leur transmettant cet ordre du jour :

- approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre complétée le 11 octobre
- point budgétaire
- compte-rendu des commissions du CCAS
- participation financière aux actions CIL
- bilan d'étape de l'expérimentation relative à la Commission régionale d'aides matérielles des Pays de la Loire
- retour sur le bureau du comité d'aide sociale
- point avec le CGCV

En préalable à la séance, la CGT et FO ont fait lecture de leurs déclarations liminaires.

Pour mémoire : [Déclaration de la CGT](#) (lien direct)

### Fonctionnement du CCAS

---

**Un point est réalisé sur le fonctionnement de l'instance. La CGT a obtenu :**

- que le DRH demande à ses services, PSPP\*, de **respecter les délais** concernant l'envoi des documents préparatoires ainsi que l'envoi des projets de compte-rendus. En effet, depuis plusieurs mois, l'administration ignorait les dispositions du règlement intérieur sur ces points.
- que les réunions plénières du CCAS se tiennent sur une journée complète à l'instar des CTM et des CHSCT-M si l'ordre du jour le nécessite, afin de **ne pas bâcler les nombreux sujets à traiter**.

\* PSPP : politiques sociales, de la prévention et des pensions

### Harmonisation des subventions repas pour les agents des DIR et DIRM

---

**Le DRH a réagi suite à ce sujet, à nouveau soulevé dans la déclaration CGT :**

*Extrait déclaration CGT : (...) Concernant l'harmonisation des subventions repas des agents en DIR et en DIRM, la CGT vient d'écrire à la ministre pour lui demander qu'une deuxième étape soit enclenchée pour mettre fin à l'iniquité flagrante entre les différents agents de notre pôle ministériel qu'engendre la situation actuelle. Malgré plusieurs demandes concernant le devenir de l'action sociale ministérielle, des personnels en DIR, face au démantèlement à venir de leurs services, nous n'avons toujours aucune réponse sur ce sujet. (...)*

Le DRH a proposé qu'une enquête soit réalisée, qui porterait sur les différentes pratiques dans les CEI et dans les sites éloignés (conventions avec traiteurs ou autres prestataires. ; **sera étudiée la possibilité de mettre en place des titres-restaurants là où aucune solution de restauration collective existe, avec un chiffrage du coût d'une éventuelle subvention complémentaire** ; enfin un retour à la prochaine commission restauration-logement du CCAS serait possible.

**La CGT a insisté sur l'urgence de des mesures à prendre, compte-tenu de l'application au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022 du nouveau dispositif** qui exclue les agents des DIR et des DIRM, générant de fait une iniquité de traitement.

*Pour mémoire, article publié le 12 août 2021 : [« Agents en DIR et en DIRM : revalorisation des subventions repas à compter de la rentrée \(conditions à remplir\) »](#)*

## **Prestations d'action sociale ministérielle non versées aux agents des DDI transférés dans les SGCD en 2021**

---

**La CGT, travaillant sans relâche sur ce dossier, a pu obtenir quelques avancées :**

La CGT a interpellé d'une part le ministère de l'Intérieur (MI), via l'UFSE CGT\*, et d'autre part le DRH du MTE sur le refus dans de nombreux SGCD de faire bénéficier les agents des DDI transférés, des prestations ministérielles qui n'existent pas au MI. C'est notamment le cas au MTE, pour la prestation unique de soutien à la scolarité (PUSS) qui peut représenter plusieurs centaines d'euros selon la situation familiale de l'agent.

Le DRH a été sensible à cette demande et a alerté de son côté le MI, pour examiner si des mesures dérogatoires, au cas par cas, pouvaient être prises.

La CGT a, depuis cette réunion plénière du CCAS, été informée de quelques rares situations réglées favorablement pour des collègues MTE transférés, mais surtout de l'annonce faite au CHSCT des DDI, du refus du MI de revenir sur la décision de transfert sur l'action sociale du MI, des agents des DDI transférés dans les SGCD, laissant de fait, de nombreux agents, avec des pertes financières pouvant aller jusqu'à 800 euros !

**La CGT a obtenu que le groupe de travail « action sociale » rattaché au Comité Technique Central (CTC) des DDI se réunisse en janvier 2022 : l'harmonisation vers le haut, des prestations d'action sociale des agents des DDI et des préfectures, sera à l'ordre du jour. A suivre...**

*\* UFSE CGT : Union Fédérale des Syndicats de l'État, dont fait partie la FNEE CGT*

## **Actions financées par les crédits d'initiative locale (CIL)**

---

**La CGT est opposée à toute demande de participation financière aux agents. Elle a dénoncé les pratiques de l'administration.**

Les membres CGT du CCAS ont découvert un mail envoyé par le bureau PSPP2 aux présidents de CLAS, autorisant la pratique d'une participation financière demandée aux agents, lors d'actions financées par les CIL. D'une part le sujet n'a pas été abordé lors de la commission qui travaille sur cette thématique, et d'autre part, ni le Président et les membres du CCAS ne figuraient en copie de du message ... La CGT n'accepte pas cette façon de faire.

Le DRH découvrait le sujet ... L'administration a rappelé que la loi de 1983 permettait cette possibilité. **La CGT a réaffirmé son opposition totale à cette pratique.**

La Sous-Directrice des services de PPSP a informé de sa présence à la prochaine commission n°4 pour revenir sur le sujet. Elle s'est excusée pour le manque de concertation de son service avec les membres du CCAS.

## **Prêts délivrés par le comité des aides sociales (CAS)**

---

Le Président du CAS présente le bilan au 30 novembre 2021 des demandes qui concernent les trois prêts (social, installation et décohabitation) en vigueur au sein du pôle ministériel MTE.

Il revient sur la réunion du dernier bureau du comité et sur la décision d'évolution du prêt « décohabitation » en prêt « études » pour élargir le public des bénéficiaires.

Ce prêt, d'un même montant (3 000 € maxi), s'adressera aux agents ayant des enfants entre 16 et 26 ans, en apprentissage ou poursuivant des études supérieures, sans obligation de quitter le logement familial. Il sera tout d'abord mis en expérimentation dans les régions Nouvelle Aquitaine, Hauts de France et Auvergne-Rhône-Alpes (environ 10 000 agents). Son déploiement est prévu fin de second trimestre 2022.

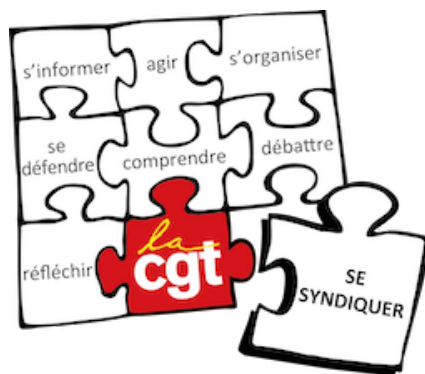
## Arbre de Noël

---

La présidente de la FNASCEE nous fait part d'une enquête lancée auprès des ASCEE sur l'organisation des arbres de Noël 2021, au regard de la situation sanitaire. Un retour sera fait lorsque le dépouillement aura eu lieu.

La CGT invite l'ensemble des présidents de CLAS à faire remonter les modalités d'organisation et les éventuelles difficultés rencontrées, notamment avec la gestion des crédits par les SGCD.

**Les membres CGT du CCAS souhaitent à tous les agents ainsi qu'aux membres et présidents des CLAS, de profiter d'un temps de repos et de convivialité partagée, bien mérité, pour cette fin d'année 2021.**



# ANNEXE

## Les membres du CCAS

### Diffusion

#### Les représentants du personnel

##### **Au titre de la CGT :**

M. Franck ROBERT, président du CCAS et de la commission n° 1 ;  
M. Christian MAHUT ;  
Mme Jocelyne PELÉ,  
M. Christian JACQUEMARD ;  
Mme Marie-Paule DUBUS-CHAVANIS  
Mme Barbara ROUSSAUD  
M. Patrice LONGÉ, président de la commission n° 2 ;  
M. Michaël ROUX ;  
M. Laurent LANOÉ ;  
Mme Bernadette COIGNAT.

##### **Au titre de FO :**

M. Pascal WEST, secrétaire du CCAS ;  
Mme Anne DELAROQUE ;  
M. Jacques DOTU, président de la commission n° 3 ;  
Mme Françoise LEFÈVRE ;  
Mme Stéphanie FERRARI-PAILLET ;  
Mme Véronique BONACCHI-CALAVETTA ;  
Mme Caroline FOREST ;  
M. Serge GRIMAUD.

##### **Au titre de l'UNSA :**

M. Franck MAZET, président de la commission no 5 ;  
Mme Jacqueline GOUDOUX ;  
Mme Nadine COMTE ;  
Mme Marielle CUNY ;  
M. Christian MALGARINI ;  
Mme Annie HUYGHE.

##### **Au titre de la CFDT :**

Mme Maryline GROSROYAT, présidente de la commission n° 4 ;  
M. Éric TAVERNIER ;  
M. Yoan MARSANNE ;  
Mme Martine LE GOUIC PROVOOST.

##### **Au titre de la FSU :**

M. Romain ARCANGELI.

##### **Les représentants des partenaires de l'action sociale :**

M. Stéphane SUTEAU, président du CGCV ;  
M. Dominique JARDIN, vice-président du CGCV ;  
Mme Michèle JOSSIER, présidente de la FNASCE ;

M. Stéphane VACHET, FNASCE ;  
M. André CHAVAROT, président du Comité d'aide sociale (CAS) ;  
M. François GODLEWSKI, vice-président du CAS.

**Les représentants de l'administration :**

M. Jacques CLÉMENT, directeur des ressources humaines ;  
Mme Anne AMSON, cheffe de service du développement professionnel et des conditions de travail, DRH/D ;  
M. Pierre ROUX, adjoint à la cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail ;  
Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU, sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP ;  
Mme Nathalie DEGRYSE, adjointe à la sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP ;  
Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice-adjointe déléguée à la mer et au littoral - DDTM 44  
M. Jean-Pascal BIARD, directeur adjoint DREAL Nouvelle-Aquitaine ;  
Mme Marion BAUD, cheffe de bureau de l'appui aux services et de la veille sociale RS3 ;  
Mme Ninon LÉGÉ, directrice adjointe, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ;  
M. Julien CUSTOT, directeur adjoint DREAL Pays de Loire ;  
M. Raphaël DUFAU, chef de bureau PSPP2 ;  
Mme Fanny DELEMOTTE (PANARA), cheffe de bureau du budget du personnel PPS2.  
Mme Katia SANSONE, cheffe de bureau de l'action médico-sociale et de la prévention – SG/DRH/CRHAC2 ;  
Mme Julie BOUDON, adjointe à la cheffe de bureau de l'action médico-sociale et de la prévention – SG/DRH/CRHAC2.

**Les représentantes du service social :**

Mme Corinne GRUSZKA, conseillère technique nationale, cheffe de pôle service social au bureau de la prévention, de la santé au travail, du service social et des travailleurs handicapés PSPP1 ;  
Mme Hélène POITOUT LAIRD, CTSS, DREAL Bourgogne Franche-Comté.